

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 071

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
 ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
 CANTON : DOL DE BRETAGNE

Mairie de MINIAC-MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE - 35540
 Tel : 02 99 58 51 77
 Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 01 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 26 août 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Raymond MOUSSON, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame PRIOUL Martine, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Madame Sophie SOULOUMIAC, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Monsieur Tanguy BRIAND.

ABSENTS : Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Aurélie CLERGUE.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Madame Marie-Christine HELGEN représentée par Monsieur Jean-Yves MACE, Monsieur Michel LEBRETON représenté par Madame Agnès TOUTANT, Monsieur Richard JOUQUAN représenté par Madame Nathalie BOSSÉ, Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Demba LOISEL représentée par Monsieur Éric MARTIN.

Un scrutin a eu lieu, Madame Sylvie MARTIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 - 071 - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du conseil du 07 juillet 2025,
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

 M. COMPAIN Olivier


Le secrétaire de séance,

 Madame Sylvie MARTIN.